

DOSIMÈTRE



Dosimètre - Définition et Explications

Un dosimètre est un instrument de mesure destiné à mesurer la dose radioactive ou l'équivalent de dose reçus par une personne exposée à un rayonnement ionisant.

Il existe deux types de dosimètre :

- Le dosimètre passif : il est à lecture différée et fonctionne comme un film photographique ou selon le principe de la thermoluminescence.
- Le dosimètre opérationnel (ou actif, ou électronique) : il est à lecture immédiate et correspond, comme son nom l'indique à une opération.

Dans la réglementation française, le port du dosimètre est obligatoire pour tous les travailleurs affectés à des travaux sous rayonnements ionisants. En zone surveillée, seul le dosimètre passif est obligatoire. En zone contrôlée, la réglementation exige le port d'un dosimètre passif et d'un dosimètre opérationnel. Néanmoins, la mesure légale sera celle du dosimètre passif.